

Choix de la dénomination sociale d'une société : les précautions à prendre

Fiche pratique publié le 10/10/2014, vu 498 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La dénomination sociale fait l'objet d'une règlementation stricte.

Les associés doivent avant tout s'assurer que la dénomination choisie n'a pas déjà été prise par une autre société, soit comme dénomination sociale, soit comme marque, comme nom commercial ou comme nom de domaine

Voir le détail